

LES GARANTIES ASSISTANCE VOYAGES TOURISTIQUES OFFRE PREMIUM



LIMITATIONS OFFRE PREMIUM

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE	
Transport/Rapatriement (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	Frais réels
Retour des membres de la famille assurés ou de 2 accompagnants assurés	Billet retour + frais de taxi
Présence hospitalisation	Billet AR et 80 € par nuit (max 10 nuits)
Accompagnement des enfants	Billet AR ou hôtesse
Chauffeur de remplacement	Billet ou chauffeur
Prolongation de séjour	Hôtel 80 € par nuit (max 4 nuits)
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine de l'assuré	Frais d'hôtel 80 €/nuit/Max 14 nuits
FRAIS MEDICAUX	
Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	
Zone 1 : Europe y compris France Métropole et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
Urgences dentaires (sans franchise applicable)	300 €
Franchise des frais médicaux	30 €
Avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger	
Zone 1 : Europe et France Métropolitaine et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	1 500 €
Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants	Billet retour + frais de taxi
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Reconnaissance de corps et formalités décès	Billet AR et 80 € par nuit (max 2 nuits)
ASSISTANCE VOYAGE	
Avant le voyage	
Information Voyage	
Téléconsultation avant le départ	1 appel
Pendant le voyage	
Avance de la caution pénale à l'étranger	30 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocats à l'étranger	8 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	Billet retour + frais de taxi
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	10 000 €
Secours sur pistes balisées	Frais réels
Retour impossible	1 000 € max/personne et max 50 000 €/dossier
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	Avance de fonds de 2 300 €
Transmission de messages urgents	
ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES	
Frais hôteliers suite à retour impossible	Frais d'hôtel 80 €/personne/Maxi 14 nuits
Prise en charge d'un forfait téléphonique local en cas de maladie suite à épidémie	Jusqu'à 80 €
Soutien psychologique suite à mise en quarantaine ou rapatriement	6 entretiens par événement
Valise de secours	100 € max/personne et 350 € max/famille
Aide ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison par semaine

L'OPTION PACK CONFORT



LIMITATIONS OPTION PACK CONFORT

 ASSURANCE ANNULATION AVANT LE VOYAGE
ANNULATION POUR MOTIF MEDICAL OU DECES (A)

(A) 12.000 € par personne avec un maximum de 50.000 € par dossier
Sans Franchise

ANNULATION POUR MOTIFS SPECIFIQUES (B)

- Complications de grossesse,
- Préjudices graves au domicile, à la résidence secondaire ou locaux professionnels (dommages excédant 2.500 €),
- Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et à condition, que celui-ci soit nécessaire pour se rendre sur le lieu de séjour
- Licenciement économique,
- Octroi d'un emploi ou stage Pôle Emploi pour l'assuré inscrit au chômage,
- Convocation de l'assuré devant un tribunal, en tant que témoin, juré d'Assises ou en vue de l'adoption d'un enfant,
- Modification de congés par l'employeur
- Refus de visa par les Autorités du pays visité

(B) Franchise de 30 €/personne

ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES + PACK COVID, dont (C)

- Annulation pour maladie, y compris maladie grave, suite à épidémie ou pandémie,
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, la gare routière ou portuaire de départ ou suite à prise de température,
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

(C) Franchise de 10% du montant des frais d'annulation du voyage avec un minimum de 100 € par personne

 **RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE**

Dommages corporels, matériels et immatériels
 Dont dommages matériels et immatériels consécutifs

4 500 000 €
 750 000 €
 Franchise absolue de 150 € / dossier

 **FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR**
REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS TERRESTRES

non utilisées au prorata temporis, en cas de retour prématuré (transport non compris)(F)

(F) 2.500 € par personne avec un maximum de 14.000 € par dossier
 (remboursement au prorata temporis)

Franchise de 30 € par personne

 **RETARD D'AVION**

Supérieur à 4 heures de retard au départ de l'avion (G)
 Supérieur à 6 heures de retard au départ de l'avion (H)




(G) 90€ par personne maximum 400 € par évènement
 (H) 30€ par tranche de 2 heures de retard avec un maximum de 200€ par personne et 400 € / évènement

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

LES AUTRES OPTIONS



LIMITATIONS OPTIONS

 OPTION SPORTS À RISQUES	
Frais de recherche	25 000 €
 OPTION BAGAGES	
PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES (D)	(D) 1.500 € par personne
dont objet précieux (E)	(E) 750 € par personne
Retard de livraison de bagages supérieur à 12 heures	Seuil de déclenchement des garanties : 12 heures et un plafond de 150€ par personne avec un maximum de 400€ par dossier
 OPTION MATÉRIEL DE SPORT	
Perte, vol, détérioration du matériel sportif	3000€ /par assuré et par événement Franchise de 50€/Assuré

